

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

Nombre :
de conseillers
- en exercice 14
- de présents 14
- de votants 14

L'an deux mil dix huit, le neuf octobre à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,
Etaient présents : Jacques MORLAIN, Xavier MOUVET, Sabine SOUMIER, Daniel HERPHELIN, Béatrice PAYEN, Sophie LOUGUET, Michel DELVA, Philippe MARION, Lucie ROSELEUR, Christine MEPLAUX, Véronique DEHAUSSY, Stéphane PAMART et Jean-Claude CORRIER.

Date de convocation 02-10-2018

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution de subventions communales et d'aides aux organismes

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations concernées, le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

- à 14 voix pour :

Société de chasse	200.00 €
Association Temps Danse	200.00 €
Association Paysanne en Bio	200.00 €
Association C' dans l'Art	1 500,00 €
Association Jeunes Sapeurs Pompiers	200.00 €
Association Mosaïc des Savoir-Faire	200.00 €

Amicale des cadres municipaux arrondissement Avesnes	35.00 €
Amicale des Maires des deux cantons Avesnes-sur-Helpe	50.00 €
Institut pour la recherche sur le cancer à Lille	200.00 €
Clic Avesnes-sur-Helpe	100.00 €
A.S.A.D. Avesnes-sur-Helpe	100.00 €

- à 13 voix pour et 1 abstention

« un souffle pour l'école » 800 € (subvention supplémentaire)

- à 5 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions

« Les P'tits Pét'O » 3000 €

Ces sommes seront créditées à l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP 2018.

Objet : **Convention d'entretien du domaine public départemental**

Monsieur le Maire expose, qu'en matière de domaine public routier départemental en traversée d'agglomération, le président du Conseil Départemental et le Maire sont amenés à exercer conjointement leurs pouvoirs de police.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, jusqu'en 2013, le Département entretenait le marquage de guidage des routes départementales en agglomération dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Depuis 2014 cette charge incombe aux communes. En effet, le marquage des routes départementales en agglomération relève de l'initiative et de la responsabilité des Communes au titre du pouvoir de police du Maire.

Par délibération en date du 29 juin 2018, le Conseil départemental a approuvé la possibilité de réaliser à nouveau la totalité du marquage de guidage et obligatoire aux carrefours dans toutes les Communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de confier au Département la signalisation horizontale des routes départementales en agglomération selon le projet de convention joint en annexe, étant précisé que ne seront pas pris en charge :

- Les marques de couleur et notamment les bandes neutralisées centrales
- Les passages piétons
- Les dispositifs réglementaires accompagnant des équipements de sécurité (au droit des plateaux par exemple)
- Les lettrages
- Les arrêts de bus et les marquages non réglementaires.

Le Conseil est invité à se prononcer et autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte à l'unanimité des voix le bien-fondé de cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Nord.

Objet : **Décision modificative 3-2018**

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget principal de la commune de l'exercice 2018 comme suit :

Dépenses d'investissement :

2033	20	Frais Insertion	+ 1 000.00 €
21318	21	Autres bâtiments publics	+ 3 000.00 €
21534	21	Réseaux d'électrification	+ 2 000.00 €
2031	20	Frais d'études	- 4 000,00 €
2151	21	Réseaux de voirie	- 2 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
60611	Eau et assainissement	800	
60621	Combustible	4000	
60622	Carburants	500	
60631	Fournitures entretien	1500	
611	Contrats prestations services	800	
6132	Locations mobilières	1000	
615231	Voirie	10000	
6413	Personnel non titulaire	1500	
6574	Subv fonct person droit privé	3000	
6042	Achat presta service		800
60628	Autres fournitures		1500
60632	Petit équipement		2300
61521	Entretien de terrains		4000
615221	Entretien bâtiments		10000
6218	Personnel extérieur		4500
		23100	23100

Questions diverses

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN et après en avoir délibéré par 14 voix pour, le conseil municipal accepte

- Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*)
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*),

- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Demande de M. JOUNIAUX

M. Le Maire fait part à l'assemblée que M. JOUNIAUX souhaiterait acquérir quelques mètres carrés de terrain communal afin de parfaire l'alignement de sa propriété sise 235 rue Boury.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent la cession à l'euro symbolique étant entendu que tous les frais afférents à cette opération seront entièrement à sa charge.

Demande de M. LEUSIERE

Dans un courrier adressé le 4 octobre, Monsieur André LEUSIERE émet le souhait de léguer à la Commune la parcelle B 147 lieudit « Au dessus du Moulin » à Cartignies.

Après discussion, il est décidé de décliner l'offre de M. LEUSIERE, le terrain ne représentant aucun intérêt pour la Commune.

Présentation du programme de la cérémonie du 11 novembre

Une exposition des enfants des écoles aura lieu le samedi 10 novembre à la salle des fêtes ainsi qu'une conférence animée par M. TABARY sur le thème « Les paysans et la Grande Guerre ».

Le défilé du 11 novembre débutera à 9h30 et il est prévu, pour marquer le centenaire de l'armistice, la plantation de l'arbre du souvenir par les enfants des écoles.

Travaux de voirie

Suite au constat de la forte dégradation du chemin du Sarlicot par la commission des chemins, des devis ont été établis pour les chemins suivants : Sarlicot, Gogand, Grands Sarts. Après étude, il est décidé :

- de réaliser en 2018 les travaux de réfection de l'entrée du chemin du Sarlicot (13.338 € ttc) et du chemin Gogand (21 161.40 € ttc)
- de lancer en 2019 un appel d'offres pour la réfection du chemin des Grands Sarts.

Entretien des accotements et tonte du terrain de football

Un appel d'offres sera relancé début 2019.

Subventions accordées aux associations par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a finalement accordé pour cette année les subventions escomptées aux diverses associations organisant les fêtes du terroir.